

Partenariat entre Chronofresh et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

Service Economie et Filières Adresse postale :

418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée-sur-Seine Tél.: 01 64 79 30 65

Dossier suivi par : Lorène Villain Tél.: 01 64 79 30 61 lorene.villain@idf.chambagri.fr

Le partenariat entre Chronofresh et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture permet la mise en œuvre d'un coût préférentiel pour les agriculteurs venus de la part de la Chambre d'agriculture. Le coût préférentiel est le suivant :

	CHRONO 13 SEC			CHRONOFRESH	
	NATIONAL	REGIONAL DEPARTEMENTAL		NATIONAL	REGIONAL DEPARTEMENTAL
1er kilo	10.53€	10.31€	ler kilo	14.30€	12.80€
kilo sup	0.61€	0.51€	kilo sup	0.70€	0.70€
livraison domicile privé	OFFERT	OFFERT	livraison domicile privé	OFFERT	OFFERT
Livraison le samedi	OFFERT	OFFERT	livraison le samedi	OFFERT	OFFERT

A titre d'exemple, le tarif normal est de 18,50 € pour le 1er kilogramme et de 2,50 € par kilogramme supplémentaire. Pour en bénéficier, les agriculteurs doivent simplement dire qu'ils viennent de la part de la chambre d'agriculture.

Les conditions sont les suivantes : le retrait se fait sur la ferme, du lundi au jeudi et la livraison se fait entre le lundi et le vendredi. En cette période de confinement, le délai de livraison a été un peu rallongé (garanti dans la journée au lieu de 6h) et la livraison n'est plus possible le samedi.

Si vous êtes intéressé ou pour plus de renseignement, je vous invite à contacter Nadège Gallard, en charge de la convention aus sein de Chronofresh: 06 62 79 35 39 / nadege.gallard@chronopostfood.fr